

17^{ème} EDITION RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

29 & 30 JUIN
1^{er} JUILLET
2018



Nouveaux parcours !

4 étapes + 2 randos VTT

www.raidvtt-ardeche.com

LES ÉTAPES DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

1 VENDREDI 29 JUIN

- 8 h 30 / 12 h : Retrait des dossards à la Maison de Pays rue du 5 juillet 44 – Le Cheylard
- 24 km / + 1 000 m / - 1 000 m
- Arcens > Arcens
- Départ : 15 h - Arrivée : 17 h / 19 h

DÉPART
ARCENS
(646 m)

ARRIVÉE
ARCENS
(646 m)



2 SAMEDI 30 JUIN

- 7 h 30 : Retrait des dossards place Saléon Terras – Le Cheylard
- 47 km / + 1884 m / - 965 m
- Le Cheylard > Ferme de Bourlatier (proximité du Mont Gerbier de Jonc)
- Départ : 8 h 30
- Arrivée : 11 h 30 / 14 h 30

DÉPART
LE CHEYLARD
(450 m)

ARRIVÉE
BOURLATIER
(1371 m)



3 SAMEDI 30 JUIN

- 28,6 km / + 662 m / - 1587 m
- Ferme de Bourlatier > Le Cheylard
- Départ : 15 h 30
- Arrivée : 17 h / 19 h

DÉPART
BOURLATIER
(1371 m)

ARRIVÉE
LE CHEYLARD
(450 m)



4 DIMANCHE 1^{er} JUIL.

- 7 h 30 : Retrait des dossards place Saléon Terras – Le Cheylard
- 27 km / + 1 300 m / - 1 300 m
- Le Cheylard > Le Cheylard
- Départ contre la montre à partir de 9 h place Saléon Terras - Le Cheylard
- Arrivée : 10 h 30 / 14 h 30
- 13 h : repas et remise des prix

DÉPART
LE CHEYLARD
(450 m)

ARRIVÉE
LE CHEYLARD
(450 m)



RÈGLEMENT DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à la
Communauté de communes Val'Éyrieux
21, avenue de saunier - BP 55 - 07160 Le Cheylard.

RÈGLEMENT

1. Le Raid VTT des Monts d'Ardèche est une épreuve de Vélo Tout-Terrain régie par l'UFOLEP, ouvert aux licenciés UFOLEP et non licenciés UFOLEP avec certificat médical de moins d'un an et la mention « apte au VTT en compétition ».

2. Ce raid s'organise sur 4 étapes en 3 journées, sous forme de course individuelle ou par équipe (composée de 3 coureurs). Le parcours se situe sur les territoires Val'Éyrieux et limitrophes.

3. 9 catégories : Cadet (16-17 ans), Junior (18-19 ans), Senior A (20-30 ans), Senior B (31-40 ans), Vétéran A (41-50 ans), Vétéran B (51 ans et +), Féminine (16 ans et +), VTT électrique, VTT tandem (17 ans et +).

4. Les coureurs ont l'obligation de porter durant toute l'épreuve une plaque numérotée fixée à l'avant du vélo. Les plaques sont fournies par l'organisation. Toute transformation d'une pièce officielle est interdite.

5. Les vélos doivent répondre aux normes réglementaires en vigueur. Pendant le Raid tous les coureurs peuvent se rendre de petits services tels que prêt ou échange de nourriture, boisson, clés, chambres à air et accessoires. L'échange de roues ou de vélos est strictement interdit. Un service de ravitaillement est mis en place par l'organisation sur l'ensemble du parcours. Pour les vélos à assistance électrique, l'assistance au pédalage doit être limitée à une puissance nominale continue de 250 watts et à une vitesse maximale de 25 km/h. Les batteries supplémentaires sont autorisées et peuvent être embarquées sur le vélo ou données par l'assistance propre du coureur.

6. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de bris de matériel pouvant survenir avant, pendant et après les épreuves. Le port du casque dûment homologué est obligatoire et doit être attaché sur l'intégralité des épreuves.

7. Le classement individuel sera effectué au temps pour chaque catégorie, en plus du classement scratch. Le classement final sera effectué par addition des temps des 4 étapes. Pour les vélos à assistance électrique ainsi que les tandems, les 10 premiers au scratch seront récompensés, hors catégories.

8. Le classement par équipe sera effectué à partir des places effectuées par les 3 coureurs de chaque équipe sur chacune des étapes.

9. Tout compétiteur abandonnant au cours d'une étape ou étant hors délais fixés aux ravitaillements ne pourra pas figurer au classement final. Il pourra prendre le départ de l'étape suivante. **Pour éviter de mettre inutilement en œuvre les services de secours, tous les concurrents, y compris ceux ayant abandonné, doivent obligatoirement passer par l'arrivée.** De plus, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter à tout moment un concurrent s'il juge que sa sécurité et celle de la course sont compromises. Les compétiteurs hors délai ou souhaitant abandonner, devront rentrer par leurs propres moyens, sous leur responsabilité, s'ils utilisent la route ou sous la responsabilité de l'organisateur s'ils utilisent l'itinéraire balisé par l'organisateur.

10. Tous les participants devront signer la feuille d'émargement avant chaque départ sur le lieu du départ (ou au lieu indiqué par l'organisation) dans un délai compris entre 1 heure et ¼ d'heure avant le départ.

11. Des postes de secours seront installés pour chacun des 3 jours le long du parcours balisé. En cas d'accident, les concurrents rejoignent le poste de sécurité le plus proche qui avertira le poste central.

12. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles qui peuvent survenir durant l'épreuve. Le comité d'organisation a compétence pour statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

13. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Dans cette éventualité, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement du prix d'engagement.

14. Les concurrents s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image à l'issue de cette épreuve, dans le cadre normal d'illustration de l'événement ou autre support en cours ou à venir, et à ne pas diffuser les parcours qui traversent des propriétés privées.

15. Les circuits coupent ou empruntent des routes ouvertes à la circulation. L'organisation met tout en œuvre pour faciliter le passage de la course. **Le Code de la route doit être respecté sur lesdites routes (croisements, priorités, circulation à droite...).** Les coureurs seront responsables en cas d'accident pour non-respect de celui-ci.

16. L'inscription au Raid implique l'acceptation du présent règlement.

17. Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il est recommandé aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « Individuel accident ». Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL'ÉYRIEUX

21, avenue de Saunier - BP 55
07160 Le Cheylard
Tél. : 04 75 29 19 49
accueil@valeyrieux.fr

Inscriptions et renseignements sur
www.raidvtt-ardeche.com

www.ecovolturage0726.fr
www.covolturage-rhone-alpes.com



BULLETIN D'INSCRIPTION DU RAID VTT

(à retourner avant le 22 juin)

Nom* _____ Prénom* _____ Sexe* _____ Date de naissance* ____/____/____

Catégorie*

- Cadet (16-17 ans) Junior (18-19 ans) Senior A (20-30 ans) Senior B (31-40 ans)
 Vétéran A (41 à 50 ans) Vétéran B (51 ans et +) Féminine (16 ans et +)
 VTT électrique VTT tandem (17 ans et +)

Adresse* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Pays* _____

E-mail* _____

Téléphone* _____ Portable _____

Club _____

- Licence **UFOLEP compétitive Risque 5 (copie OBLIGATOIRE*)**
 Non licencié **UFOLEP compétitive Risque 5 (certificat médical OBLIGATOIRE « d'aptitude à la pratique du VTT en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve*)**

CHOIX DE LA FORMULE*

- **3 jours** (repas sam. et dim. midi inclus) : 76 € licencié UFOLEP Compétitive Risque 5 86 € non licencié

• 2 jours

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vendredi et samedi (repas du samedi midi inclus) | | <input type="checkbox"/> 66 € licencié <u>UFOLEP Compétitive Risque 5</u> |
| <input type="checkbox"/> Vendredi et dimanche (repas du dimanche midi inclus) | | <input type="checkbox"/> 76 € non licencié |
| <input type="checkbox"/> Samedi et dimanche (repas de midi du samedi et dimanche inclus) | | |

• 1 jour

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Vendredi | <input type="checkbox"/> 40 € licencié <u>UFOLEP Compétitive Risque 5</u> | <input type="checkbox"/> 45 € non licencié |
| <input type="checkbox"/> Samedi (repas du midi inclus) | <input type="checkbox"/> 46 € licencié <u>UFOLEP Compétitive Risque 5</u> | <input type="checkbox"/> 51 € non licencié |
| <input type="checkbox"/> Dimanche (repas du midi inclus) | <input type="checkbox"/> 46 € licencié <u>UFOLEP Compétitive Risque 5</u> | <input type="checkbox"/> 51 € non licencié |

L'inscription comprend les ravitaillements, le ou les repas et un tee-shirt technique pour les 300 premiers inscrits.

Tarifs réduits (groupes à partir de 10 personnes, bénévoles, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, étudiants...) : nous contacter au 04 75 29 19 49 ou accueil@valeyrieux.fr.

Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public.

OPTION COURSE PAR ÉQUIPE : équipe de 3 coureurs sur 3 jours uniquement

Nom de l'équipe _____

Nom et prénom du coéquipier 1 _____

Nom et prénom du coéquipier 2 _____

JE M'ENGAGE À :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;
 Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;
 Envoyer une copie de ma licence UFOLEP compétitive Risque 5 ;
 OU envoyer un certificat médical de moins d'un an avec la mention « apte à la pratique du VTT en compétition » pour les non licenciés UFOLEP compétitive Risque 5.
 À fournir une autorisation parentale pour les - de 18 ans ;

Inscriptions en ligne sur
www.raidvtt-ardeche.com

Date*

Signature*

LES RANDONNÉES DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

VENDREDI 29 JUIN

- 8 h 30 / 12 h : Retrait des dossards à la Maison de Pays rue du 5 juillet 44 – Le Cheylard
- Boucle de 21 km / + 985 m
- Départ à 15 h 05
- A partir de 12 ans
- Ouvert aux tandems et VTT électriques

DÉPART
ARCENS
(646 m)

ARRIVÉE
ARCENS
(646 m)



DIMANCHE 1^{er} JUILLET

- 7 h 30 : Retrait des dossards place Saléon Terras – Le Cheylard
- Boucle de 22 km / + 1 050 m
- Départ entre 8 h et 8 h 30
- A partir de 12 ans
- Ouvert aux tandems et VTT électriques
- Repas à midi sur réservation (12 € par personne)

DÉPART
LE CHEYLARD
(450 m)

ARRIVÉE
LE CHEYLARD
(450 m)



RÈGLEMENT DES RANDONNÉES VTT

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 Ces randonnées sont ouvertes à toutes personnes en bonne santé et aptes à la pratique du VTT. Les mineurs sont acceptés à partir de 12 ans, accompagnés et sous la responsabilité des parents.

ARTICLE 2 L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé et de forme doit lui permettre de participer à ces randonnées.

ARTICLE 3 Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaisin) et d'une pompe. Le port du casque est obligatoire. Aucune assistance n'est prévue, la solidarité doit s'exprimer.

ARTICLE 4 Les participants sont tenus de respecter le code de la route dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation. Toutes les routes ou

sentiers empruntés restent ouverts à la circulation. Les vététistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.

ARTICLE 5 Ces randonnées peuvent être réalisées en tandem ou VTT électrique. Pour la randonnée du vendredi, le départ se fera à Arcens à 15h05, après le départ du Raid. Pour la randonnée du dimanche, le départ se fera place Saléon Terras au Cheylard entre 8 h et 8 h 30.

ARTICLE 6 En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée.

ARTICLE 7 Les participants s'engagent à ne prétendre à aucun droit concernant l'utilisation de leur image à l'issue de cette épreuve, dans le cadre normal d'illustration de l'événement en

cours ou à venir et à ne pas diffuser les parcours qui traversent des propriétés privées.

ARTICLE 8 Les randonneurs ont l'obligation de porter durant les randonnées la plaque numérotée fixée à l'avant du vélo, fournie par l'organisation.

ARTICLE 9 L'organisateur des randonnées VTT a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ». La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après ces randonnées sportives (défaillance physique...).

ARTICLE 10 L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION DES RANDONNÉES VTT

(à retourner avant le 23/04/2014)

Nom* _____ Prénom* _____ Sexe* _____ Date de naissance* ____/____/____
Adresse* _____
Code postal* _____ Ville* _____
Pays* _____
E-mail* _____
Téléphone* _____ Portable _____
Club _____

**Réservation obligatoire,
les randonnées sont limitées à 300 personnes**

CHOIX DE LA FORMULÉ*

• BOUCLE DU VENDREDI 21 KM - Départ à 15 h 05 à Arcens

8 € pour les adultes et enfants à partir de 12 ans : 2 ravitaillements inclus.

Total : _____ €

• BOUCLE DU DIMANCHE 22 KM - Départ entre 8 h et 8 h 30 au Cheylard

8 € pour les adultes et enfants à partir de 12 ans : 3 ravitaillements inclus.

Possibilité de repas chaud à midi : 12 € par personne- **Réservation obligatoire.**

Total : _____ €

Tarifs réduits (groupes à partir de 10 personnes, bénévoles, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, étudiants...) : nous contacter au 04 75 29 19 49 ou accueil@valeyrieux.fr.

Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public.

JE M'ENGAGE À :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;
- Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;
- Fournir une autorisation parentale pour les- de 18 ans ;

Inscriptions en ligne sur
www.raidvtt-ardeche.com

Date*

Signature*

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à la
Communauté de communes Val'Eyrieux
21, avenue de saunier - BP 55 - 07160 Le Cheylard.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ardèche
LE DÉPARTEMENT

ARDECHE
HAUTES VALLÉES

SUPER U
Le nouveau commerçant

Melvita

Arcens

INTERSPORT

TERROIR & TRADITION
Boucherie
HARCIERIE
TRAITERIE